



Responsable du Championnat par équipes
Julien LAPERSONNE
26, rue du Pont d'Arcole - appt 28
60000 BEAUVAIS
☎ 06-70-15-94-28
✉ lapersonnejulien@yahoo.fr

<http://www.comiteoisett.fr>

CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

2020/2021 PHASE 1

LETTRE INFO n°01

Bonjour à tous,

Tous les **résultats, classements, feuilles de rencontre, amendes, litiges, brûlages, et lettres d'info du Championnat par équipes** sont en ligne sur le site du Comité.

Vous pouvez les consulter, ainsi que nos **Règles spécifiques, les poules et adresses des salles, documents de rencontre** et autres « Outils », sur la page dédiée du site du Comité Départemental de l'Oise de Tennis de Table, à l'adresse suivante : <https://www.comiteoisett.fr/competitions/championnats/par-equipe-phase-1.html>

RAPPEL DES RÈGLEMENTS

Extraits du Règlement Départemental :

Article 7 – Composition des équipes

- * Dans toutes les divisions départementales, les équipes sont composées de 4 joueurs, placés librement en un groupe unique.
- * Le placement des joueurs dans les deux doubles est libre. Toutefois, en cas d'équipe incomplète, la partie de double disputée est le "double 1".

Article 9 – Déroulement de la compétition

- * Les rencontres se déroulent aux lieux, dates et heures fixés au calendrier de l'échelon considéré (D1-D2 le dimanche à 9h00, D3-D4 le samedi à 19h00).
- * Les clubs peuvent faire une demande officielle pour avancer une rencontre, jusqu'à 2 jours avant la date souhaitée. Cette demande n'est valide qu'après accord de l'adversaire, ainsi que du responsable départemental de l'échelon concerné. Même pour un changement éventuel de salle.
- * Toute modification s'effectue sur l'espace "SPID Mon Club", dans la rubrique "Sportif" - "Modif. Rencontre" : http://www.fft.com/monclub/spid_modif_rencontre/index.php
- * Dans le cas d'une modification de rencontre (date, horaire, salle), sans avoir reçu l'accord préalable du responsable départemental de l'échelon considéré, les deux équipes ayant disputé cette rencontre seront déclarées battues par pénalité.
- * Le report de rencontre est exceptionnel et du seul ressort de la Commission Sportive Départementale.

Article 11 – Brûlages

* Un joueur ne peut participer qu'à une seule rencontre dans une seule équipe de son association, au titre du même tour de championnat (même en cas de déplacement de la date de la rencontre).

* Un joueur ayant disputé deux rencontres, consécutives ou non, au titre d'une même équipe ou d'équipes différentes ne peut plus participer au championnat dans une équipe dont le numéro est supérieur à cette ou ces équipes. (ex : un joueur a participé à deux rencontres en équipe 2, il ne peut plus jouer ni en équipe 3 ni en équipe 4, etc...)

* Lors de la 2^e journée de chaque phase, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1^{ère} journée de la phase dans une équipe de numéro inférieur.

Article 13 – Transmission des résultats

L'envoi du fichier PDF de la feuille de rencontre sur le serveur de la FFTT, grâce à l'utilisation du logiciel GIRPE, dispense de l'envoi par mail de cette feuille au responsable du championnat.

ATTENTION :

- **Veillez à bien aller jusqu'au bout de la procédure d'envoi du pdf sur le serveur, sinon la feuille pdf ne sera pas visible sur SPID.**
- **Pensez également à bien faire signer tous les acteurs de la rencontre (les 2 capitaines et le juge-arbitre), sans oublier recto et verso de la feuille.**

Merci de diffuser ce message à l'ensemble de vos licenciés.

Sportivement,

Julien Lapersonne

Responsable du Championnat par équipes Départemental Oise